

Gestion de fortune transparente avec GIPS®

Les Global Investment Performance Standards (GIPS) sont source de transparence dans la gestion de fortune pour les investisseurs, mais également pour les gestionnaires de fortune et les banques elles-mêmes. Toutefois, ces dernières doivent satisfaire à diverses exigences pour se mettre en conformité avec les normes GIPS.

□ Les Global Investment Performance Standards (GIPS) permettent aux gestionnaires de fortune de calculer, présenter et publier les performances des placements de mandats de gestion de fortune selon des principes reconnus mondialement. Par ailleurs, les investisseurs peuvent ainsi mieux comparer les performances des placements des différents gestionnaires de fortune. A l'origine, les GIPS ont été conçus en vue de l'acquisition de nouveaux clients; les performances des placements devaient alors être présentées sur une base comparable et transparente. Mais de nombreux gestionnaires de fortune se sont rendu compte des avantages des GIPS tant lors de l'optimisation des processus internes que dans le cadre de la gestion des risques, avantages qui leur permettent d'augmenter la transparence interne de la société. Instruments d'autorégulation, les GIPS se basent sur le respect volontaire des exigences, qui peuvent faire l'objet d'une vérification externe par un tiers indépendant.

Exigences posées aux sociétés en conformité avec les GIPS

Toute organisation désireuse de faire recon-



Susanne Klemm, lic. sc. pol., HEI, MALD, Senior Manager, Assurance & Advisory Business Services; susanne.klemm@ch.ey.com

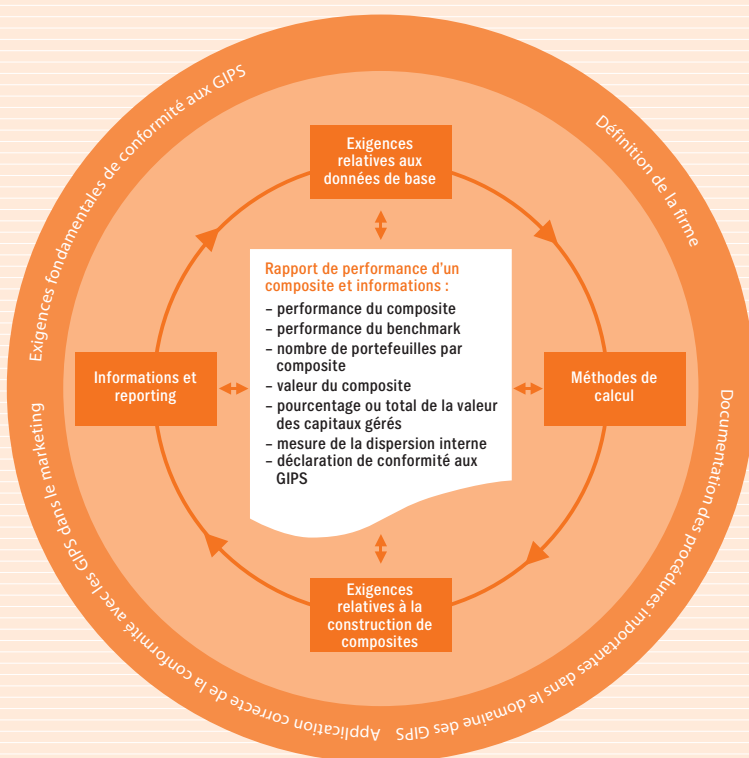
naître sa conformité avec les normes GIPS doit satisfaire à diverses exigences. Les GIPS se divisent en six sections correspondant aux éléments fondamentaux de la présentation d'informations sur les performances :

1. *Bases de conformité avec les GIPS*: les points principaux concernent la définition de la « firme » (soit l'établissement du périmètre des stratégies de placement et des portefeuilles saisis), la documentation de directives et procédures clairement établies et un usage adapté des

indications relatives à la conformité avec les normes GIPS et leur vérification. Les sociétés en conformité avec les normes GIPS sont spécialement tenues d'en présenter les preuves (c'est-à-dire les rapports de composite GIPS) de leur propre chef.

2. *Données de base*: la rigueur des données fournies est un élément crucial de la conformité avec les GIPS et constitue un gage d'exhaustivité, de justesse et de fiabilité des présentations de performances. Dans ce contexte, les instruments

Eléments clés des exigences de conformité aux GIPS



Source : Ernst & Young

d'investissement doivent être évalués par rapport aux prix du marché au moins une fois par mois.

3. *Méthodes de calcul*: les normes exigent l'uniformité des méthodes employées pour calculer la performance et imposent l'utilisation de certaines méthodes de calcul pour les portefeuilles et les composites. Ces derniers sont constitués d'un ou de plusieurs portefeuilles (mandats de gestion de fortune) réunis en un groupe du fait de leur objectif ou de leur stratégie identique en matière de gestion. Le but consiste à représenter la performance de placement de ces composites.

4. *Construction de composites*: les composites créés doivent être pertinents et pondérés par les actifs, en fonction de la stratégie de gestion. L'inclusion et l'exclusion de portefeuilles suivent des règles fixées au sein de la banque.

5. *Présentation et reporting*: après avoir colligé les données à fournir, calculé les rendements de portefeuille, construit les composites et déterminé les informations à publier, les sociétés de gestion doivent incorporer tous les éléments dans des présentations répondant aux exigences des normes. Les sociétés de gestion sont tenues d'expliquer les chiffres bruts indiqués dans leur présentation, afin de fournir à l'utilisateur final le contexte réel lui permettant de comprendre les résultats des performances.

6. *Biens immobiliers et Private Equity*: la dernière version des GIPS dispose en outre de prescriptions portant sur le calcul et la présentation des performances des placements dans les biens immobiliers et en Private Equity.

Transparence pour l'investisseur...

La mouture actuelle des GIPS est un développement et une amélioration des différentes normes de présentations de performances propres à chaque pays (telles que les Swiss Performance Presentation Standards SPPS en Suisse), dont l'origine remonte aux années quatre-vingt. Les gestionnaires de fortune avaient alors élaboré des

prescriptions d'autorégulation portant sur la présentation des performances des placements, afin d'éliminer certains excès qui avaient ébranlé la confiance de toute la branche. Les GIPS permettent ainsi d'éviter les pratiques suivantes, observées jadis :

- La présentation des performances des placements ne faisait mention que des portefeuilles aux meilleures performances. Les GIPS exigent le regroupement de tous les portefeuilles de clients d'une stratégie de placement et la présentation de la performance globale du composite en question.
- Pour faire apparaître les performances sous leur meilleur jour, seules certaines périodes – optimales – étaient présentées. Les GIPS requièrent la présentation des rendements annuels des cinq dernières années ou depuis la création de la société.
- Les performances étaient présentées sur la base de portefeuilles types ou simulés. Les GIPS exigent l'intégration d'un historique de performance (track record) de tous les portefeuilles réels, actifs ainsi que déjà clos.
- Les performances des placements étaient souvent présentées sans informations complémentaires. Les GIPS comprennent un catalogue d'informations détaillé qui explique précisément les chiffres et les présente dans le contexte du gestionnaire de fortune.

Afin de garantir la transparence des performances des placements présentées pour un cercle plus large de destinataires, la version actuelle des GIPS exige des gestionnaires de fortune qui leur sont fidèles qu'ils

- soumettent une présentation conforme aux GIPS à tous leurs clients potentiels,
- remettent à un client potentiel, à sa demande, une liste de tous les composites et leurs descriptions,
- mettent à la disposition d'un client poten-




tiel, à sa demande, une présentation de performances conforme aux normes GIPS pour tous les composites figurant sur la liste.

Les performances des placements présentées gagneront encore en crédibilité, en exhaustivité, en équité et en transparence si le gestionnaire de fortune les fait vérifier par un tiers indépendant. En Suisse, bien qu'encore non obligatoire actuellement, cette vérification – calcul indépendant des performances et examen des processus de mesure et de construction de composites appliqués par la société – est entrée de fait dans les mœurs.

...et transparence interne

Les GIPS exigent que les composites (inclusion et exclusion des différents portefeuilles) soient gérés selon des directives clairement définies et que les procédures fassent l'objet d'une documentation. Nécessaire de ce fait, la saisie des processus et des contrôles internes s'accompagne souvent d'une amélioration qualitative des processus (en référence aux meilleures pratiques de la profession). Par ailleurs, les chiffres des performances fidèles aux GIPS sont analysés par stratégie de placement et de manière à indiquer l'écart des performances des différents portefeuilles du composite (dispersion), permettant ainsi des comparaisons entre différentes équipes ou unités d'organisation. Diverses évaluations, telles que le contrôle de croissance et la sortie d'actifs par composite, ainsi que la surveillance des allocations effectives et souhaitées d'actifs au composite sont des sources d'informations pertinentes pour l'Asset Management. L'expérience montre que l'introduction des GIPS est surtout profitable – en interne – aux gestionnaires de fortune qui instaurent un processus de feedback entre l'unité responsable de la présentation selon les standards GIPS et celle de la gestion de portefeuille. En effet, ce processus ne prévoit pas seu-

lement le calcul, la présentation et l'analyse – selon chaque élément – des performances des placements par composite, mais fournit de plus des informations utiles pour le processus d'investissement stratégique, qu'il contribue ainsi à améliorer.

Un sondage¹ effectué au sein du Groupe des experts GIPS de l'Association suisse des banquiers a révélé qu'en Suisse quelque 50 instituts sont en conformité avec les GIPS et que les fortunes qui y sont gérées selon ces normes – environ CHF 1000 milliards – se répartissent comme suit : 62% de patrimoines institutionnels, 21% de fonds de placement et 17% de clients privés. En Suisse, les gestionnaires de fortune actifs pour des investisseurs institutionnels appliquent les GIPS à large échelle. Il serait donc souhaitable que les banques actives dans le Private Banking s'y plient aussi, dans l'intérêt de leurs clients et en vue d'accroître encore la transparence dans le secteur des performances des placements. Les clients privés auraient avantage à se renseigner de manière précise auprès de leurs gestionnaires de fortune sur le respect des GIPS. 

GIPS®

Les Global Investment Performance Standards (GIPS), créés en 1999, sont des normes éthiques qui garantissent la justesse et l'exhaustivité des présentations de performances de placements réalisées par les gestionnaires de fortune qui les appliquent. La mouture actuelle des GIPS date de 2005. On peut s'en procurer la version intégrale sur le site web du CFA Institute : <http://www.cfainstitute.org/centre/ips/index.html>. En Suisse, les GIPS étaient jusqu'ici connus sous la désignation SPPS. www.ey.com/ch/fs

¹ Sondage effectué en 2005 auprès de trois vérificateurs GIPS en Suisse sur la répartition des valeurs patrimoniales en conformité avec les GIPS au 31 décembre 2004.